

Compte rendu du conseil municipal

Mercredi 26 Avril 2017 à 19h00

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, SAPIN Isabelle, LASSIS Henri, BRETTE GARCIA Béatrice, FILLATRE Rachael, MESTRE Monique, BOUCON Patrick, DUPY BIARD Marie-Christine.

Absents ayant donné procuration : Monsieur SANGAY André (Procuration à Madame BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse), Monsieur LAPEYRE Bernard (Procuration à Monsieur LASSIS Henri)

Absents excusés : Mesdames et Messieurs PUYAL Jean-Pierre, ROIRAND Nathalie, CAPERAN Paul, VERZENI Chantal

Absent :

Ouverture de la séance

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Maire. Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu de la dernière séance du 12 avril 2017.

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Madame Isabelle SAPIN a été nommé secrétaire de séance.

Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal

Madame le Maire invite Monsieur Nicolas MELIET, Vice-Président en charge de l'Urbanisme et Monsieur Olivier PAUL, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de la Ténarèze à exposer alors le projet de PADD.

Il expose donc un projet politique adapté, répondant aux besoins et enjeux du territoire intercommunal, et aux outils mobilisables par la collectivité.

Puisqu'il définit les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme, que les pièces du PLUI (telles que le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation) déclineront par la suite, le PADD doit être largement partagé avant d'établir les règles qui seront inscrites au PLUI.

Au vu de ces éléments, Madame le maire ajoute que la tenue du débat sur les orientations générales du PADD sera formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD. Il propose, ensuite, à l'assemblée qu'il soit donné acte de la présentation et du débat sur les orientations générales du PADD en application de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 et suivants ainsi que L. 153-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire des 27 mars 2013 et 23 septembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, arrêtant les modalités de collaboration avec les communes membres, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation,

Vu le débat sur les orientations générales du PADD intervenu en conseil communautaire le 12 décembre 2016,

Vu le PADD présenté et annexé aux présentes,

OUI l'exposé de Madame le Maire,

PREND ACTE de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, puis de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du PADD en application de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme ;

DIT que le PADD dont il a été débattu est annexé aux présentes ;

DIT que cette délibération sera transmise au Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

Mise à disposition d'équipements – Relais d'informations touristiques et présentoir

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire en date du 3 octobre 2016 portant « mise à disposition d'équipements - relais d'informations touristiques et présentoirs ».

Après avoir fait lecture de la convention, Madame le maire vous prie de bien vouloir :

PRENDRE ACTE DE de la mise à disposition d'un présentoir par la Communauté de Communes de la Ténarèze ;

APPROUVER le projet de convention de mise à disposition des présentoirs joint à la présente délibération ;

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de(s) présentoir(s).

Voté à l'unanimité.

Questions Diverses

Henri LASSIS

TRIGONE – Changement compteurs d'eau

Barrières – Chemin piétonnier

Fibre optique – Report en 2018

France Télécom – Raccords terminés

Patrick BOUCON

Projet photovoltaïque – Protection

Isabelle SAPIN

Marché Bio – Il est annulé

Fin de séance à 21h30